

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS Traitement antisaleté

1. Identification du produit chimique et de la personne physique ou morale responsable de sa mise sur le marché

Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit : HGS Traitement antisaleté

Utilisation du produit : Non disponible.

Identification de la société/entreprise

Producteur : HG International b.v. **No de téléphone:** : +31 (0)36 54 94 700
Adresse : Damsluisweg 70 **Fax** : +31 (0)36 54 94 744
1332 EJ Almere **Interne:** : www.hginternational.com


Pays : The Netherlands

Importateur : MARTEC HANDELS AG

Adresse : Seestrasse 199
CH-8820 Wädenswill

No de téléphone: : +41.1.783.95.30/31 **Fax** : +41.1.783.95.49

Pays : Suisse

 **Numéro d'appel d'urgence** : Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum
+41.01.251.51.51 24-h-Notfallnummer 145

2. Information sur les composants

Substance/préparation : Préparation

Nom des ingrédients	Numéro CAS	Numéro CE	%	Classification
Suisse propane-2-ol alcool isopropylique	67-63-0	200-661-7	30 - 100	F; R11 Xi; R36 R67

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus

* Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8

3. Identification des dangers

Cette préparation est classée comme dangereuse selon la Directive européenne 1999/45/CEE et ses amendements.

Classification : F; R11
Xi; R36
R67

Risques physiques/chimiques : Facilement inflammable.

Risques pour la santé : Irritant pour les yeux.
L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Autres risques : Non applicable

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

Date d'édition

30-9-2005.

Version

5.02

Page 1 de 8

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS Traitement antisaleté

4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

- Inhalation** : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. En l'absence de respiration, recourir à la respiration artificielle. Si respirer est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
- Ingestion** : NE PAS faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si de grandes quantités de cette substance sont ingérées, appeler un médecin immédiatement.
- Contact avec la peau** : En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre. Consulter un médecin.
- Contact avec les yeux** : En cas de contact, rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

5. Mesures de lutte contre l'incendie ; prévention des explosions et des incendies

- Moyens d'extinction** : En cas d'incendie, asperger d'eau (en brouillard), de mousse, de poudre chimique extinctrice ou de gaz carbonique.
- Risques particuliers liés à l'exposition au produit** : Liquide et vapeur très inflammables. Les vapeurs peuvent causer un feu à inflammation instantanée. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits bas ou confinés, voyager sur une grande distance jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion.
Non disponible.
- Risque lié aux produits de décomposition thermique** : Ces produits peuvent être oxydes de carbone (CO, CO₂).
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome à pression positive et une tenue de feu complète.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Contacter immédiatement le personnel d'urgence. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Garder le personnel non requis éloigné. Utiliser un équipement de protection adéquat (Section 8). Suivre toutes les procédures relatives à la lutte contre l'incendie (Section 5). NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu.
- Précautions relatives à l'environnement** : Minimiser le contact de la substance déversée avec le sol pour prévenir son écoulement dans les cours d'eaux de surface. Voir la section 13 sur l'élimination des déchets.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS Traitement antisaleté

Méthodes de nettoyage : Si le personnel d'urgence n'est pas disponible, contenir la substance déversée. En cas de déversements de petites quantités, répandre un absorbant (en l'absence de produits appropriés, utiliser de la terre) et utiliser un équipement anti-étincelles ou antidéflagrant pour transférer le produit dans un récipient approprié pour les déchets. Pour les déversements majeurs, endiguer le produit déversé ou le retenir afin d'éliminer tout risque d'écoulement dans les voies d'eau environnantes. Placer la substance déversée dans un récipient approprié pour l'élimination.

Remarque : voir section 8 pour les équipements de protection personnelle et section 13 pour l'élimination des déchets.

7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

Manutention : Éviter le contact avec les yeux. Conserver le récipient fermé. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Pour éviter un incendie ou une explosion, pendant le transfert d'un produit, dissiper l'électricité statique en mettant à la terre et en attachant les récipients et l'équipement avant le transfert du produit. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-explosion. Laver abondamment après usage.

Entreposage : Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Conserver le contenant dans un endroit frais et bien ventilé. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes).

Matériaux d'emballage

Recommandé : Utiliser le contenant d'origine.

Utilisations spécifiques : Non disponible.

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Nom des ingrédients

Limites d'exposition professionnelle

Suisse

propane-2-ol alcool isopropylique

SUVA (Suisse, 11/2004). Notes: valeur non-provisoire

Kurzzeitgrenzwerte: 1000 mg/m³ 15 minute(s). Forme: Toutes formes

Kurzzeitgrenzwerte: 400 ppm 15 minute(s). Forme: Toutes formes

MAK: 500 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Toutes formes

MAK: 200 ppm 8 heure(s). Forme: Toutes formes

Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

: Prévoir une ventilation renforcée ou toute autre sécurité intégrée afin de maintenir les concentrations de vapeurs en suspension dans l'air inférieures à leurs limites respectives d'exposition professionnelle. S'assurer de la proximité d'une douche oculaire et d'une douche de sécurité au poste de travail.

Protection respiratoire

: Utiliser un dispositif de protection des voies respiratoires adéquat si les limites d'exposition risquent d'être dépassées. Une ventilation adéquate est normalement requise lorsqu'on manipule ou utilise ce produit.

Protection des mains

: Gants. alcool de polyvinyle (PVA) Perméable temps \geq 8 heures:

Protection des yeux

: lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux

Protection de la peau

: Uniforme de travail ou veste de laboratoire.

Date d'édition

30-9-2005.

Version

5.02

Page 3 de 8

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS Traitement antisaleté

9. Propriétés physico-chimiques

Informations générales

Apparence

État physique

: Liquide.

Couleur

: Incolore. Clair

Odeur

: Alcoolisée.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH

: Non disponible.

Point de fusion

: -90°C (-130°F)

Point d'ébullition

: 82°C (179.6°F)

Point d'éclair

: Coupe fermée: 18°C (64.4°F). (Pensky-Martens.) Creuset ouvert: 12°C (53.6°F).

Inflammabilité (solides, gaz)

: Non applicable.

Caractéristiques d'explosivité

: Non disponible.

Limites d'explosivité

: Seuil minimal: 2% Seuil maximal: 12%

Propriétés oxydantes

: Non disponible.

Densité relative

: 0.8 g/ml (20°C / 68°F)

Solubilité

: Facilement soluble dans l'eau chaude, éther diéthylique, acétone.
Soluble dans l'eau froide.

Taux d'évaporation (butyl- acétate = 1)

: 1.7 (propane-2-ol alcool isopropylique) comparé à Acétate de butyle.

Autres informations

Température d'auto- inflammation

: 425°C (797°F)

10. Stabilité du produit et réactivité

Stabilité : Le produit est stable.

Conditions à éviter : Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

Produits de décomposition dangereux : Ces produits peuvent être oxydes de carbone (CO, CO₂).

11. Informations toxicologiques

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau : Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec les yeux : Irritant pour les yeux.

Toxicité aiguë

Nom des ingrédients

Test

Résultat

Voie

Espèces

Date d'édition

30-9-2005.

Version

5.02

Page 4 de 8

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS Traitement antisaleté

propane-2-ol alcool isopropylique	DL50	5045 mg/kg	Orale	Rat
	DL50	6410 mg/kg	Orale	Lapin
	DL50	3600 mg/kg	Orale	Souris
	DL50	12800 mg/kg	Cutané	Lapin
	DL50	12800 mg/kg	Cutané	Lapin
	Dlmin	1537 mg/kg	Orale	Chien
	Dlmin	3570 mg/kg	Orale	human
	Dlmin	5272 mg/kg	Orale	man

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour la reproduction : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Peau : Aucun effet important ou danger critique connu.

Organes cibles : Contient des produits causant des lésions aux organes suivants : les voies respiratoires supérieures, peau, système nerveux central (SNC), oeil, lentille ou cornée.

Effets nocifs divers : Non disponible.

12. Informations écotoxicologiques

Données sur l'écotoxicité

<u>Nom des ingrédients</u>	<u>Espèces</u>	<u>Période</u>	<u>Résultat</u>
propane-2-ol alcool isopropylique	Pimephales promelas (CE50)	48 heure(s)	10000 mg/l
	Lepomis macrochirus (CL50)	96 heure(s)	>1400 mg/l
	Pimephales promelas (CL50)	96 heure(s)	6550 mg/l
	Pimephales promelas (CL50)	96 heure(s)	9640 mg/l
	Pimephales promelas (CL50)	96 heure(s)	10400 mg/l
	Pimephales promelas (CL50)	96 heure(s)	11130 mg/l

Effets nocifs divers : Aucun effet important ou danger critique connu.

13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Il faudra éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Éviter la dispersion des projections et des écoulements ainsi que le contact avec le sol, les canalisations d'eau, les siphons et les égouts. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.

Classification des déchets : Non applicable.

: Non disponible.

Déchets Dangereux : Il se peut que la classification du produit satisfasse les critères de déchet dangereux




:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS Traitement antisaleté

14. Informations relatives au transport

Réglementation internationale concernant le transport

Informations réglementaires	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classe	Groupe de conditionnement	Étiquette	Autres informations
Classe ADR/RID	1993	UN 1993, "dangerous goods in limited quantities of class 3", II, ADR (propane-2-ol alcool isopropylique)	3	II		Quantité à déclarer 12 Remarques Limited quantity for upto 3 litre inner packing Else; UN 1993, FLAMMABLE LIQUID, N.O.S., (Isopropyl alcohol, mixture), class 3, II, ADR
Classe ADN	1993	UN 1993, "dangerous goods in limited quantities of class 3", II, ADN (propane-2-ol alcool isopropylique)	3	II		QD (Quantité à déclarer) ADN 12 Remarques Limited quantity for upto 3 litre inner packing Else; UN 1993, FLAMMABLE LIQUID, N.O.S., (Isopropyl alcohol, mixture), class 3, II, ADR
Classe IMDG	1993	"dangerous goods in limited quantities of class 3" UN 1993, PG II (propane-2-ol alcool isopropylique)	3	II		Programmes d'urgence ("EmS") 3-07 Quantité à déclarer 30

Date d'édition

30-9-2005.


Version

5.02

Page 6 de 8

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS Traitement antisaleté

						Remarques Limited quantity for upto 1 litre inner packing Else; FLAMMABLE LIQUID, N.O.S., (Isopropyl alcohol, 90%, mixture), class 3, UN 1993, PG II (+18°C c.c.)
Classe IATA-DGR	1993	"dangerous goods in limited quantities of class 3" UN 1993, PG II (propane-2-ol alcool isopropylique)	3	II		Remarques Dangerous goods in limited quantities

15. Informations réglementaires

Réglementation de l'Union Européenne

Symbole(s) de dangers :



Facilement inflammable, Irritant

Phrases de risque :

R11- Facilement inflammable.
 R36- Irritant pour les yeux.
 R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Phrases de sécurité :

S2- Conserver hors de la portée des enfants.
 S16- Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
 S26- En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
 S43- En cas d'incendie, utiliser eau pulvérisée Mousse. Poudre. Dioxyde de carbone.
 S46- En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
 S64- En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).

Utilisation du produit :

Non classifié et l'étiquetage ont été effectués en vertu des directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE et de leurs amendements, et conformément à l'usage.
 - Produit de consommation.

Autres Réglementations CE

Avertissement tactile d'un danger :

Oui, applicable.

Classification statistique de la CEE (code douanier) :

32089091

Date d'édition

30-9-2005.

Version

5.02

Page 7 de 8

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS Traitement antisaleté

Information sur l'identification des composants : Non applicable.

Réglementations nationales

Suisse

Classe LRV (Ta-Luft) : Non disponible.
Classe de toxicité : 5
OFSP : 88844
Teneur en COV : COV (p/p) : 89.065

16. Autres informations

Référence du texte complet des phrases R se trouvant dans les Sections 2 et 3 - Suisse : R11- Facilement inflammable.
R36- Irritant pour les yeux.
R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Référence du texte complet des classifications se trouvant dans les Sections 2 et 3 - Suisse : F - Facilement inflammable
Xi - Irritant

Autres informations : Non disponible.

Commentaires lors de la révision : Non disponible.

Historique

Date d'impression : 30-9-2005.
Date d'édition : 30-9-2005.
Date de publication précédente : Aucune validation antérieure.
Version : 5.02

Vérfifié par T. Rutgers.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucuns de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations.

Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.